

EARL LA NOUVE SAINT PIERRE

La Genbillerie

08300 SAINT ACTY LE PETIT

À La Genbillerie, le 04/02/26

Objet : Réponse à l'avis de l'ARS et du SDIS

Monsieur Prati,

Suite aux avis émis par les services de l'ARS et du SDIS, nous apportons les éléments de réponse suivants :

Réponse à l'avis de SDIS :

Un nombre suffisant d'échelleurs est prévu dans le bâtiment, conformément à la certification APSAD. Ces équipements feront l'objet d'une vérification annuelle. Nous vous remercions de votre attention.

Réponse à l'avis de l'ARS :

Les mesures indiquées dans l'avis seront mises en œuvre, notamment celles relatives des bonnes pratiques agricoles (enfouissement dans les 12 heures, épandage à des périodes adaptées aux cultures, etc...). L'épandage sera réalisé à la suite d'analyses de résidus agricoles. Enfin le stockage en haut de champ empêchera les précipitations de l'arrêté du 13 décembre 2011 relatif au programme d'actions national seront strictement respectées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous remercions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

pour l'EARL LA NOUVE SAINT PIERRE

BEAUDOUIN Benjamin  
Gérant

